

Extrait du **Délibération n° 2021/05/10**
du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat

Annexe(s) : les annexes sont consultables auprès du service Planification et sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	FONTANIVE Pierrette (S)
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	ROUX Bernard
BOURG François	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TINET Georges
COSTON David	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	VALLON Sébastien
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par arrêté ADE-2021-003 du 1^{er} Vice-Président en date du 2 mars 2021, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat.

L'objectif de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat est de rectifier une erreur matérielle en réintégrant dans le PLU les évolutions du règlement validées lors de l'approbation de la modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du conseil municipal de ladite commune en date du 21 mars 2016.

Conformément au code de l'urbanisme, le rapport de présentation de cette modification simplifiée :

- a été envoyé en date du 4 mai 2021 aux personnes publiques associées pour avis, à savoir l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), la Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme (CCI 63), le Syndicat mixte de l'eau (SME) de la Région d'Issoire et des communes de la Banlieue Sud Clermontoise et la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat. Ces personnes publiques associées ont émis un avis favorable ;
- a fait l'objet d'une mise à disposition du public à la mairie de Saint-Rémy-de-Chagnat du lundi 14 juin au vendredi 16 juillet 2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, avec une mise en ligne du dossier sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire. Une personne est venue consulter ce dossier. Aucune observation n'a été émise pendant cette période.

Il est précisé qu'aucun avis n'a été émis par les autres partenaires sur ce dossier.

Suite à la phase de mise à disposition, aucune modification n'a été apportée au projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat.

L'ensemble du dossier relatif à la modification simplifiée n°3 du PLU est consultable auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire. Il est également disponible sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire (rubrique Mes services / Urbanisme / Documents d'urbanisme locaux / Documents soumis à l'approbation du conseil communautaire).

La délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

Extrait du
du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et validant ses statuts, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU l'arrêté de délégation n° 2020-VP01 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date 22 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur David COSTON - 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en matière d'évaluation des politiques communautaires, d'urbanisme, du numérique et de l'informatique ;

VU l'arrêté ADE-2021-003 du 1^{er} Vice-Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 2 mars 2021 prescrivant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat en date du 4 août 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2017/09/27 du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2017 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2017/09/27 du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2017 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2018/03/40 du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2018 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2018/05/16 du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 25 octobre 2018 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2021/03/10-ADE du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 8 avril 2021 définissant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat en date du 5 novembre 2012 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat en date du 21 mars 2016 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- *Pour : 115*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **D'approuver la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat.**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021